



Décision n°MPC_SUBV_23_005 du Maire.

Objet de la demande de subvention : Extension et réhabilitation de la médiathèque - Développement des collections.

Vu l'article L. 2122-22-26° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,

Vu le projet de demande de subvention : Extension et réhabilitation de la médiathèque - Développement des collections.

Considérant la demande de subvention concernant : Extension et réhabilitation de la médiathèque - Développement des collections.

Le Maire de Pacé

DECIDE

de solliciter la subvention : Extension et réhabilitation de la médiathèque - Développement des collections,

auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales – Autres demandes pour un montant de :

Base subventionnable HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
11 534,12 €	35%	4 036,94 €

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine.

12 SEP. 2023

Fait à Pacé, le

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

